

N° 2025/26

DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE



MAIRIE  
24610  
SAINT MÉARD  
DE GURÇON

Tel : 05.53.82.49.20  
Fax : 05.53.80.18.78  
st-meard-24-mairie@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15  
Présents : 10  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 00  
Abstention : 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE DEUX SEPTEMBRE  
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie de SAINT MEARD DE GURÇON sous la présidence de Monsieur  
Cyril BARDE, maire.

Date de la convocation : 28 août 2025

Membres présents : Barde Cyril, Arsigny Jocelyne, Delhaye Paul, Carrier  
Brigitte, Bragagnolo Gilberte, Pires Jean-Claude, Radin Benoit, Lejas  
Dominique Mignon Jean-Pierre et Costella Jérémy

Membres absents ou excusés : Bonnamy Gérard, Dubourdy Laetitia, Minaud  
Aurélie, Petit Maëva et Rivier Yoann

Secrétaire de séance : Benoît Radin

**Objet : Délibération de validation des demandes de la commune de Saint Méard de Gurçon intégrées dans la modification de droit commun N° 3 du PLUi ayant valeur de SCoT**

Monsieur le maire rappelle que la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson a lancé la modification de droit commun N° 3 du PLUi ayant valeur de SCoT par arrêté du Président n° 2024-008A du 12 novembre 2024.

La phase de consultation des PPA est terminée ainsi que la consultation de la CDPENAF. L'enquête publique va se dérouler du 08 septembre 2025 au 08 octobre 2025.

Le conseil municipal de Saint Méard de Gurçon est appelé à donner son avis sur les deux demandes avant le début de l'enquête publique. Les deux demandes concernent :

- la création d'un STECAL de type AH1 (avec règlement associé) au lieu-dit les Granges situé au nord du bourg, juste après le cimetière. Les propriétaires y ont une activité d'élevage de chevaux. Le projet se situe sur le siège d'exploitation, il s'agirait de construire un bâtiment agricole en bois avec une toiture photovoltaïque de 2 669 m<sup>2</sup> pour couvrir une carrière d'entraînement équestre.

- la création d'un STECAL de type NE1 (avec règlement associé) de 1187 m<sup>2</sup> au sein d'une zone 'Ne' autour des équipements sportifs de la commune de Saint-Méard-de-Gurçon. Les anciens terrains de tennis (parcelle AM 508) ont été transformés en terrains de Padel et le projet consiste à les couvrir afin de pouvoir pratiquer l'activité sportive tout au long de l'année.

Après étude et en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable aux deux demandes de la commune de Saint Méard de Gurçon intégrées à la modification de droit commun N° 3 du PLUi ayant valeur de SCoT.

Fait les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Cyril BARDE